



Lotos organisés à St-Gingolph en Suisse

Prescriptions générales de l'office de surveillance (Subdivision de St-Gingolph), selon l'Accord n° 340.2-2/09.006 du 26.10.2009 entre la Direction des douanes et la Commune de St-Gingolph.

Mesures pour l'importation de marchandises

A. Avant la date du loto

- Récupérer le formulaire récapitulatif à la douane (lu-ve 07h00-12h00 / 13h00-17h00) ou utiliser l'exemple ci-joint.
- Remplir complètement le formulaire récapitulatif en 2 exemplaires.

B. Importation des marchandises

(au moment de l'entrée en Suisse des lots.)

- Lors du passage, remettre à l'agent le formulaire récapitulatif **et** les factures d'achats des lots en France. Le passage en douane doit se faire durant les heures d'ouverture du bureau de douane commercial (LU-VE 07.00-12.00 / 13.00-17.00)
- Si le passage doit avoir lieu en dehors des horaires ci-dessus (par exemple samedi), le responsable de la société prendra contact préalablement avec le bureau de douane commercial qui fixera les mesures nécessaires.

Contact : ☎ 024 482 05 20

